



Séance du 8 juillet 2015 à 19 heures

Commune de DOUELLE – Salle des fêtes

Aujourd'hui, huit juillet deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Douelle – Salle des fêtes

Etaient présents :

55 titulaires dont 4 possédant une procuration
8 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

M. LABRO Didier,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, MME FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. HUREAUX Roland, Mme RIVIERE Brigitte,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
M. FIGEAC Philippe,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard,

ST DENIS CATUS
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CABRERETS
COURS
LABASTIDE DU VERT
MAXOU
MONTGESTY
SAINT GERY
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. PAULIN Peter,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BERNIOT Pierre-Jacques
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires - 19 suppléants

ARCAMBAL

Titulaire : Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO Didier, tit),

BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

Suppléant : Mme MARMIESSE Yvette,
Titulaire : M. SECOND Dominique,
Titulaires : M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY Sabine, Mme
DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, Mme LOOCK Martine (procuration
donnée à M. MUNTE Serge, tit), Mme BONNET Catherine
(procuration donnée à Mme FAUBERT Françoise, tit), M.
DEBUISSON Guy, M. LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,

CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FONTANES
FRANCOULES

Suppléant : M. BRIS René,
Suppléant : M. FAURE Jean-Pierre,
Suppléant : M. GARD Michel,
Suppléant : M. PLANAVERGNE Jean-François,
Titulaire : M. GUILLEMOT Jean-Luc
Suppléant : M. COMBET Gil,

GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LAROQUE DES ARCS
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECMONT

Suppléant : M. OUVRARD François,
Titulaire : M. CANCEIL Philippe,
Suppléant : M. BONNEMERE Jean-Claude,
Suppléant : M. BARDINA Fabien,
Suppléant : Mme SALANIE Jacqueline,
Titulaire : M. SABOT Aimé,
Titulaire : M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Suppléant : M. PONS Stéphane,

MERCUES

Titulaires : M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à Mme
LANES Bénédicte, tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

NUZEJOULS
PONTCIRQ

Suppléant : M. BESSEDE Arnaud,
Titulaire : M. CHATAIN Thierry,
Suppléant : M. SOULIER Yves,

PRADINES
SAINT CIRQ LAPOPIE

Titulaire : M. LIAUZIN Christian,
Titulaire : M. MIQUEL Gérard,
Suppléant : M. DECREMPS Frédéric,

SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT MEDARD

Suppléant : M. RAFFY Bernard,
Titulaire : M. BORIES Olivier,
Titulaire : M. FERNANDEZ Pierre,
Suppléant : M. RIGAL Serge,

SAINT PIERRE LAFEUILLE

Titulaire : M. GILBERT Joël,
Suppléant : M. BONNET Frédéric,
Suppléant : M. NICOLAON Patrick,
Suppléant : M. GILES Jérôme,

VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Politiques contractuelles

Objet : Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 : réhabilitation du centre universitaire de
Toulouse -Jean Jaurès à Cahors – Approbation de la convention d'opération

A été adopté à l'Unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 8 juillet 2015
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Magali Gosse
Service : Politiques contractuelles

Objet : Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 : réhabilitation du centre universitaire de Toulouse -Jean Jaurès à Cahors – Approbation de la convention d’opération

Mesdames, Messieurs,

L’Université de Toulouse Jean-Jaurès est implantée à Cahors depuis 1992 sur le site de l’ancienne Ecole Normale dans le quartier de Cabessut. Elle dispense des formations de l’UFR d’Histoire, Arts et Archéologie et de l’Ecole Supérieure du Professorat et de l’Education du Lot (ESPE). Depuis la rentrée 2014–2015, 158 étudiants sont accueillis dans le centre de Cahors.

Dans le cadre du Contrat de Site Enseignement Supérieur et Recherche 2012-2015 de Cahors, l’Université souhaite développer des formations autour d’un véritable pôle patrimoine (deux masters complets, une licence professionnelle). Le site de Cahors est aussi concerné par le maintien puis le développement de la formation initiale et continue des enseignants du premier degré.

À l’horizon 2016-2017, il est envisagé l’accueil de plus de 250 étudiants.

Ce déploiement de formations nécessite d’être accompagné d’infrastructures adaptées. Le centre universitaire - localisé sur le site de l’ancienne Ecole Normale – ne peut permettre en l’état un tel projet de développement universitaire et nécessite d’être rénové pour répondre aux normes actuelles tout en offrant une qualité d’enseignement correspondant aux standards nationaux et internationaux.

Ce projet de réhabilitation est inscrit dans le Contrat de Site de Cahors (action n° 1) et a pour objectifs de :

- Restructurer le bâtiment autour du projet pédagogique global de l’Université de Toulouse Jean-Jaurès et en l’inscrivant dans une logique de campus universitaire rayonnant sur l’ensemble de la cité.
- Accueillir de nouvelles formations en lien avec les universités régionales.
- Concevoir les espaces dans une logique d’évolution, de mutualisation et dotés d’équipements technologiques actuels.
- Offrir des conditions d’études de grande qualité aux étudiants et aux équipes pédagogiques, notamment grâce à l’amélioration énergétique du bâtiment.

Plusieurs enjeux sont posés en termes de réhabilitation (accessibilité, sécurité incendie, performance énergétique).

Ce projet a été retenu dans le Contrat de Plan Etat-Région 2015–2020, au titre de l'article 10-2 "Développer les sites de proximité", mobilisant ainsi des financements de l'Etat, de la Région et du bloc local (Département et Communauté d'agglomération). Cette opération, pourra bénéficier par ailleurs d'une subvention de l'Europe, à travers le FEDER Axe IV – Objectif stratégie 8 - Action 2 "campus universitaires de proximité".

Au stade de l'APD, le coût global de l'opération s'élève à 7 525 307,20 € TTC (acquisition foncière incluse). Les dépenses éligibles pour les partenaires financiers, hors coûts liés à l'ESPE, s'élèvent 5 213 765,44 € TTC. Néanmoins, le montant retenu dans le CPER s'élève à 5 160 000 € TTC.

Le plan de financement *CPER* est le suivant :

ETAT	1 080 000 €
REGION MIDI-PYRENEES	900 000 €
SYNDICAT MIXTE OUVERT DU CAMPUS UNIVERSITAIRE CADURCIEN (CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOT ET COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CAHORS)	1 580 000 €
- Part Grand Cahors (55 %)	869 000 €
- Part Conseil Départemental du Lot (45 %)	711 000 €
FEDER PO 2015-2020 (sollicité)	1 600 000 €
TOTAL :	5 160 000 €

La procédure contractuelle du CPER appelle une organisation entre les partenaires donnant lieu à plusieurs conventions.

La première d'entre elles est la convention d'opération qui rassemble l'ensemble des partenaires financiers (Etat, Région, Département, Communauté d'agglomération), le maître d'ouvrage (SMOCUC) et enfin le bénéficiaire de l'opération, l'Université de Toulouse II Jean-Jaurès.

Le Grand Cahors est donc appelé à participer au titre du CPER au financement du bloc local, en partenariat avec le Département du Lot, et selon la répartition fixée dans le SMOCUC soit à hauteur de 55 %. La participation financière de l'agglomération, au regard des dépenses retenues au CPER, s'élève donc à 869 000,00 € TTC.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De valider la participation du Grand Cahors, à travers le SMOCUC et au regard des dépenses retenues au CPER, sur cette opération à hauteur de 869 000,00 € TTC ;
- b- D'approuver la convention d'opération entre les partenaires financiers, le maître d'ouvrage et le bénéficiaire ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'opération sous réserve des derniers compléments apportés après la signature du CPER 2015-2020.

AR PREFECTURE

046-200023737-20150708-08_08_07_15-DE
Reçu le 10/07/2015

- d- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc WYSSOUZE-FAURE

